

## UNE AIDE POUR L'ÉQUIPEMENT PERMETTANT DE MIEUX RECEVOIR LA TNT

Des téléspectateurs de notre commune, situés en limite de couverture de l'émetteur de Prayssac/Luzech, ont signalé à L'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), une mauvaise réception, des microcoupures sur l'ensemble des chaînes de la TNT.

Après enquête technique de l'ANFR et la demande au diffuseur d'améliorer la couverture TNT, il apparaît qu'aucune solution technique n'est envisageable par le diffuseur.

C'est pourquoi le conseil d'administration de l'ANFR, par délibération du 10 mars 2023, a décidé d'octroyer une aide financière aux téléspectateurs de notre commune, permettant la mise en place d'une adaptation de leur équipement télévisuel pour l'amélioration de la réception.

Les particuliers et les gestionnaires d'immeuble pourront solliciter cette aide **du 20 mars 2023 au 19 septembre 2023**. Elle est sans condition de ressources et concerne **uniquement la résidence principale**, qu'elle soit en habitat individuel ou collectif.

Le montant est de 250 € maximum pour les particuliers et 500 € maximum pour les gestionnaires d'immeubles.

Pour en bénéficier, les téléspectateurs doivent se rendre sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) et remplir le formulaire en ligne. **La facture et l'attestation de réalisation des travaux par un antenniste sont indispensables à la constitution de la demande d'aide et doivent être joints à cette demande.**

Mairie de Crayssac